

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°83/2023

Portant permis de stationnement d'une benne

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu la loi du 2 mars 1982, n°82.213 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par différents textes dont la dernière modification d'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise GRAMARI,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public à compter du 18 septembre 2023 à 8h00 jusqu'au 30 septembre 2023 à 18h00, chemin du Betterand, pour le dépôt d'une benne de chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation et le balisage du chantier seront assurés par l'entreprise GRAMARI.

ARTICLE 3 : M. le Maire de Vallorcine et le Garde Champêtre de Vallorcine seront chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au SDIS.

Certifié exécutoire le 15/09/2023

Fait à Vallorcine le 15/09/2023

Le Maire,

